

**VOS DÉMARCHES D'URBANISME**

À BROU-SUR-CHANTEREINE ET COURTRY

**C'EST POSSIBLE  
EN LIGNE !**



[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)



Paris  
Vallée de la Marne  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# VOUS HABITEZ BROU-SUR-CHANTEREINE OU COUNTRY ET SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ?

Changement de fenêtres, pose d'une clôture ou de panneaux solaires, extension, constructions, ravalement, démolition... Tous ces travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme avant d'être entrepris.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, vos démarches d'urbanisme peuvent être réalisées en ligne :

- > Permis de construire
- > Permis de démolir
- > Déclarations préalables de travaux
- > Certificats d'urbanisme
- > Permis d'aménager

Le dépôt d'un dossier papier en mairie ou son envoi par courrier reste possible.

## 4 ÉTAPES

### POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'URBANISME EN LIGNE

La dématérialisation des demandes est accessible à tous.

01

Créez votre compte personnel sur <https://guichet-urba.agglo-pvm.fr/>

02

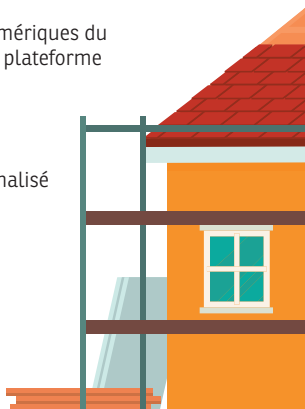
Choisissez le type de demande et remplissez le formulaire en ligne correspondant

03

Joignez les documents numériques du dossier directement sur la plateforme (plans, justificatifs...)

04

Soumettez votre dossier finalisé à l'administration



# La dématérialisation des démarches d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide et accessible à tous et tout le temps !

## **UNE PLATEFORME WEB SÉCURISÉE POUR DÉPOSER VOS DEMANDES**

Après avoir créé un compte personnel sur le site, vous pourrez, à tout moment, saisir en ligne vos demandes d'autorisation d'urbanisme et joindre les pièces nécessaires à l'instruction de vos dossiers.

## **UNE AIDE POUR CONCEVOIR VOS PROJETS**

Cette plateforme centralise tous les règlements et informations nécessaires à l'instruction de vos dossiers : le plan local d'urbanisme (PLU), les règles qui s'appliquent et des conseils pour bien concevoir vos projets et préparer vos dossiers (choix du formulaire, aide à la constitution du dossier, édition de plans...).

## **UNE INTERFACE POUR SUIVRE L'AVANCÉE DE VOS DOSSIERS**

En vous connectant à votre espace personnel, vous serez informé de l'avancement de vos demandes. Vous avez aussi la possibilité de déclarer l'ouverture et l'achèvement de vos chantiers et de consulter, quand vous le souhaitez, vos précédentes demandes.

### **Le saviez-vous ?**

Vous n'avez pas de poste informatique à votre domicile ? Rendez-vous dans votre mairie. Un ordinateur est mis à votre disposition pour réaliser vos demandes en ligne.



**Aux différentes étapes de vos projets,  
la communauté d'agglomération  
Paris - Vallée de la Marne et  
les communes se tiennent à votre  
disposition pour vous accompagner  
dans vos démarches.**

**À BROU-SUR-CHANTEREINE**

01 64 26 66 64 - [urba@brou-sur-chantereine.fr](mailto:urba@brou-sur-chantereine.fr)

**À COURTRY**

01 64 26 60 10 - [urbanisme@ville-courtry.fr](mailto:urbanisme@ville-courtry.fr)



**Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne**  
5, cours de l'Arche Guédon à Torcy  
77207 Marne-la-Vallée CEDEX 1  
Tél. 01 60 37 24 24 - Fax. 01 60 37 24 34  
[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr) • [www.facebook.com/agglopvm](http://www.facebook.com/agglopvm)